



Vol à l'étalage avec petit préjudice et casier judiciaire

Par **simtoche**, le **15/01/2008** à **01:38**

Bonjour...

j'ai une petite question???

Voilà, j'ai une amie (22 ans et avec un casier jud vierge) qui s'est fait attrapée en train de voler dans une boutique de bijoux [s](préjudice de 8€)[/s] l'objet volé a été rendu immédiatement après constatation du vol par les vigiles....

Ma question est de savoir si avec un si petit préjudice mon amie risque une convocation devant un juge et si ce délit peut être inscrit dans le casier judiciaire consultable par les entreprises publiques?

Merci de vos réponses!!....

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **15/01/2008** à **11:13**

Bonjour,

En principe, votre amie peut être poursuivie et condamnée, quel que soit l'importance du préjudice.

En pratique, il y a peu de chance que des poursuites soient engagées.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com

Par **simtoche**, le **15/01/2008** à **11:51**

Merci de votre réponse !!
Bonne journée